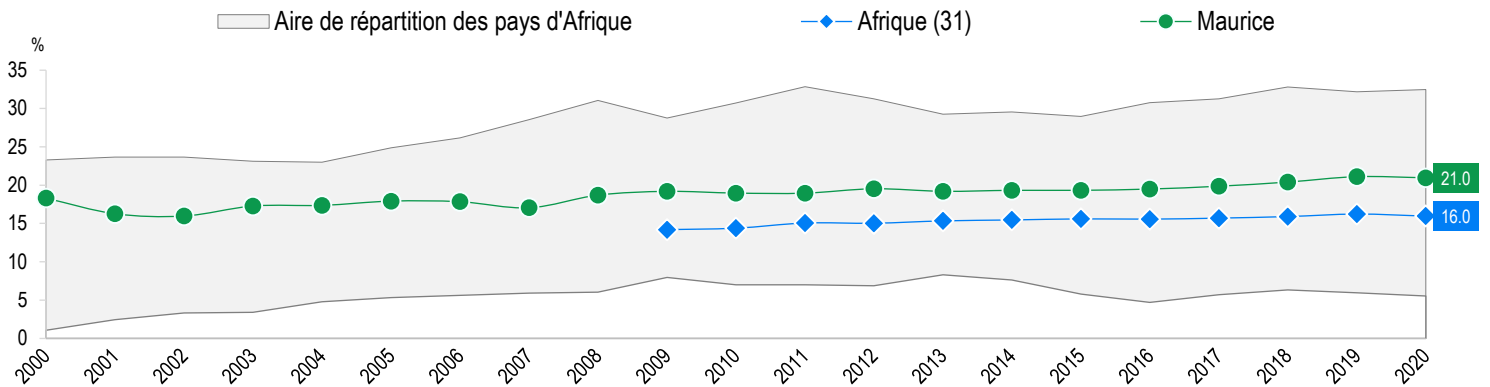


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022 – Maurice

Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

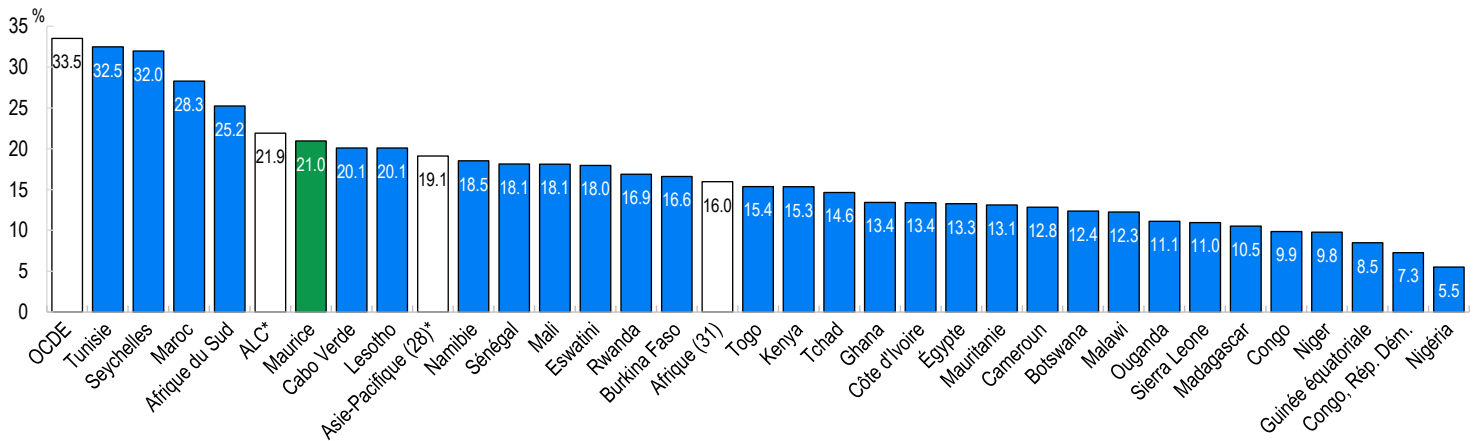
Le ratio impôts/PIB à Maurice a diminué de 0.1 points de pourcentage entre 2019 et 2020, passant de 21.1 % en 2019 à 21.0 % en 2020. En comparaison, la moyenne* des 31 pays africains figurant dans la publication 2022 a diminué de 0.2 point de pourcentage sur la même période, et s'élevait à 16.0 % en 2020. Depuis 2010, la moyenne des 31 pays africains a augmenté de 1.6 point de pourcentage entre 2010 et 2020, passant de 14.4 % en 2010 à 16.0 % en 2020. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB à Maurice a augmenté de 2.0 points de pourcentage de 19.0 % à 21.0 %. Le ratio impôts/PIB le plus élevé à Maurice était de 21.1 % en 2019, et le ratio le plus bas était de 16.0 % en 2002.



* La moyenne de l'Afrique (31) n'est pas disponible avant 2009 en raison de données manquantes dans certains pays. En 2009, elle est calculée sur la base des ratios impôts/PIB estimés pour le Tchad et le Nigeria cette année-là, car les données n'étaient pas disponibles avant 2010 dans ces pays.

Recettes fiscales en % du PIB, 2020

Le ratio impôts/PIB à Maurice en 2020 (21.0 %) était supérieur de 5.0 points de pourcentage à la moyenne des 31 pays d'Afrique figurant dans la publication 2022 (16.0 %).

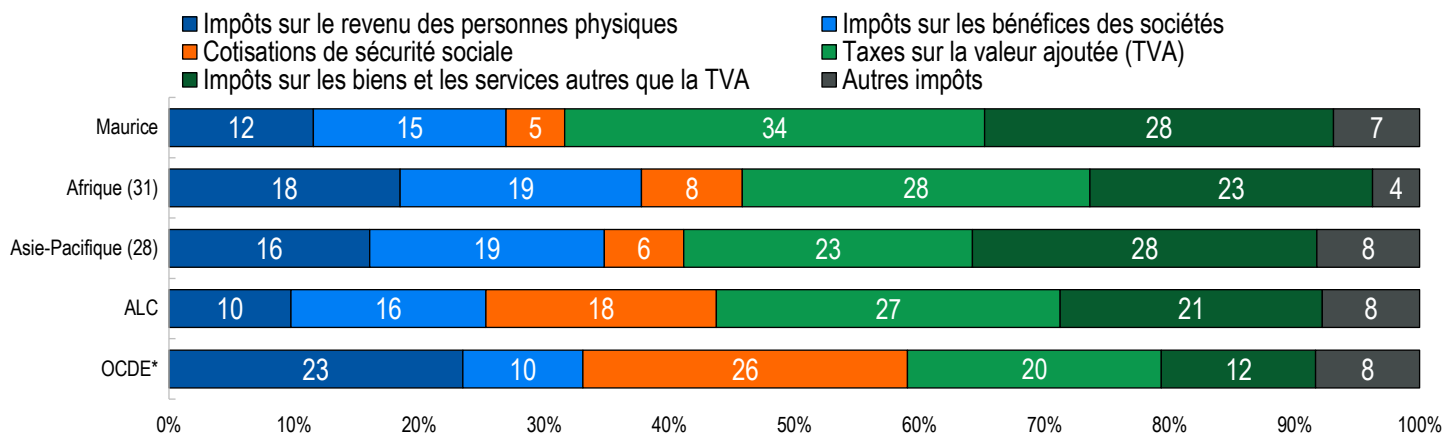


* Les moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et de l'Asie-Pacifique (28) font référence aux respectives publications de 2022 de ces régions. Pour plus d'informations, voir oe.cd/revstatslac et oe.cd/revstatsap.

Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

Recettes fiscales : structure fiscale

La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales à Maurice en 2020 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) (34 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2020 provenait des impôts sur les biens et les services autres que la TVA (28 %).

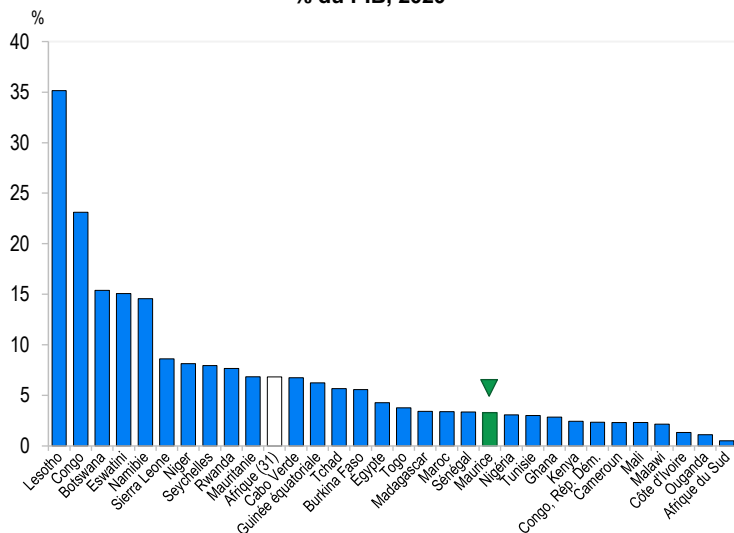


* Données de 2019 pour l'OCDE car les données de 2020 ne sont pas disponibles.

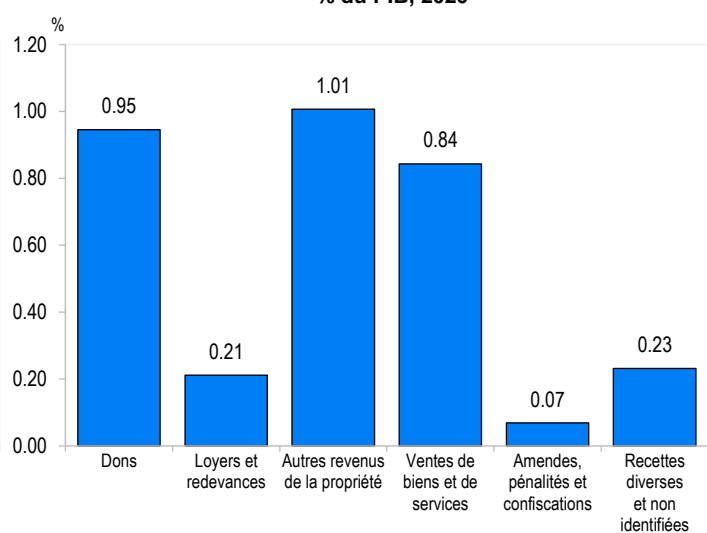
Recettes non fiscales

En 2020, les recettes non fiscales de Maurice représentaient 3.3 % du PIB et elles étaient inférieures à la moyenne des 31 pays africains (6.8 % du PIB). Les ventes de biens et de services représentaient la plus grande part des recettes non fiscales à Maurice en 2020, s'élevant à 0.8 % du PIB et 31.0 % des recettes non fiscales.

Total des recettes non fiscales
% du PIB, 2020



Recettes non fiscales par catégorie à Maurice
% du PIB, 2020



Source : [Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022](#)



La publication Statistiques des recettes publiques en Afrique est produite conjointement par l'ATAF, la CUA et l'OCDE, avec le soutien financier de l'UE. Elle contribue à la mise en œuvre de la phase II du Programme statistique panafricain, une initiative conjointe de l'UA et de l'UE. Pour plus d'informations, consultez : oe.cd/revstatsafrica